

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001
Demandeur : FCEI/ACAGNEQ

Référence : Section 5 de SCGM-1, document 1 – Alternatives envisagées pour répondre aux besoins de la clientèle

Préambule :

page 8 de 21, lignes 4-12 :

« ... la perception de SCGM est à l'effet que la constitution d'un regroupement dans le but d'offrir un prix fixe est ardue pour le courtier. SCGM constate que la majorité des clients qui constituent les marchés résidentiels et CII ne pourraient techniquement, sur une base individuelle, limiter leur sensibilité face à la fluctuation des prix du gaz naturel en fixant à un prix donné leur approvisionnement en gaz auprès d'un autre fournisseur que SCGM. Cette alternative, bien que disponible pour une certaine portion de la clientèle, ne semble pas être disponible pour l'ensemble de la clientèle. Il va sans dire que SCGM n'a nullement l'intention de faire compétition aux fournisseurs de gaz naturel actuellement présents dans le marché mais de combler un besoin réel d'une certaine portion de la clientèle. »

Questions :

- 6 a) Existe-t-il actuellement dans la franchise de SCGM, des regroupements de clients pour lesquels des contrats d'achat de gaz naturel sont administrés par des agents dans le marché.
 - 6 b) Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer si ces clients bénéficient de prix fixes pour des périodes déterminées ou si ces même clients n'ont qu'un accès limité à des prix variables sur le marché.
 - 6 c) Pouvez-vous nous indiquer si, en Ontario, les clients qui constituent les marchés résidentiels et CII ont accès à des prix fixes par des intervenants du marché, autre que les distributeurs?
 - 6 d) Indiquez si des distributeurs ontariens offrent des prix fixes à leurs clients des marchés résidentiels, petits commerciaux, petits industriels et institutionnels, pour des termes spécifiques de 12 mois ou plus?
-

Réponse :

- 6 a) Oui
- 6 b) Voir SCGM-1, document 1.13
- 6 c) Certains courtiers ontariens offrent des prix fixes aux clients résidentiels et commerciaux. Le site Internet www.energyshop.com regroupe les offres de six courtiers s'adressant au marché résidentiel. En date du 4 juillet, ces offres sont pour des durées de 1 an, 3 ans, 4 ans et 5 ans à des prix variant de 26,1 ¢/m³ à 32,9 ¢/m³ (6,92 à 8,72 \$/GJ).

On doit cependant préciser que le marché ontarien est beaucoup plus vaste que le marché québécois. En effet, les deux distributeurs ontariens ont un nombre de clients combinés d'approximativement 2,6 millions. Ce marché, en nombre de clients, représente environ 17 fois le marché québécois. Il nous apparaît donc plus aisé pour un courtier d'obtenir la masse critique requise pour fixer des prix sur les marchés.

- 6 d) Nos informations sont à l'effet que les deux distributeurs ontariens n'offrent pas l'option de prix fixe mais seulement l'option du prix variable.